

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Éric Thermidor](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1914a5808ee5f728c2ad5cab>

Date d'obtention : 2024-02-20 21:02:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important d'avoir les versions des personnes impliquées et de vérifier celles-ci. À la suite de cette 1re étape, il faut déterminer si nous avons un cas de pornographie juvénile. Par la suite, il faut déterminer si c'est un geste malveillant ou impulsif. Cela impliquera un appel immédiat à la police ou une rencontre avec l'instigateur afin de remplir la grille d'évaluation. Le téléphone sera confisqué et remis à la police sans que l'intervenant ait regardé les images. Les policiers feront un retour par la suite avec le jeune et lui remettront le téléphone en lui demandant d'effacer les images pornographiques.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de faire des vérifications auprès des personnes impliquées. Il faut s'assurer que la situation s'applique au programme SEXTO et que l'intervenant ne soit pas un mandataire de la police. Ne pas oublier de faire remplir la grille d'évaluation à la personne qui dénonce la situation, car nous pourrions être portés à aller directement vers la victime

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est de revoir une personne qui a déjà été avertie de ne pas partager d'images et qui se présente à nouveau dans le bureau d'un intervenant. Il faut faire attention de ne pas porter de jugement envers cette personne et de suivre la procédure du protocole SEXTO.